

Prix Alain P. Rousseau

Le **prix Alain P. Rousseau** s'adresse aux résidents en ophtalmologie. L'objectif de ce prix est de perpétuer l'oeuvre du fondateur de la Fondation des maladies de l'oeil, le D^r Alain P. Rousseau, et de stimuler la recherche clinique en ophtalmologie.

Prix :

- La personne lauréate reçoit une bourse de 1 000 \$ ainsi qu'une plaque distinctive sur laquelle nous retrouverons, son nom, la mention du prix de même que le logo de la Fondation des maladies de l'oeil.
- Le prix sera décerné lors du symposium « Jeunes ophtalmologistes et résidents » qui aura lieu le 15 juin 2023 lors du congrès annuel de la Société canadienne d'ophtalmologie (SCO).

Critères d'admissibilité :

- Être résident en ophtalmologie dans un programme reconnu au Canada.
- Avoir complété un projet de recherche clinique en ophtalmologie.
- Avoir présenté ou présentera le projet de recherche lors d'un congrès.
- Avoir soumis ou publié les résultats du projet dans un journal scientifique.
- Le projet doit se distinguer par son caractère exceptionnel et ce, plus spécifiquement dans son secteur d'activité.
- Ne pas avoir reçu le prix Alain P. Rousseau d'un concours antérieur.

Processus d'examen et critères d'évaluation :

- Chaque projet sera évalué par le comité scientifique de la Fondation des maladies de l'oeil. Au moins un chercheur clinicien prendra part au comité. Le comité se réunira une fois par année afin d'évaluer les projets reçus et déterminer le lauréat.
- L'excellence de la publication soumise sera le critère principal d'évaluation de même que le niveau d'implication du candidat au travail de recherche, c'est-à-dire la participation significative à toutes les phases du projet soient : à sa conception scientifique, au démarrage et au déroulement du projet et finalement à l'interprétation des résultats et rédaction de la publication. Pour ce dernier critère, une lettre d'appui de l'un des co-auteurs devra être jointe à l'application.
- Advenant le cas où aucun projet ne correspondrait aux critères suite à l'appel de projet, la Fondation se réserve le droit de ne pas remettre de prix.

Documents à fournir :

- Résumé du projet de recherche (1 page max).
- Preuve de présentation/affiche du projet à un congrès.
- Copie de l'article publié ou la preuve de soumission.
- Lettre d'appui d'un co-auteur stipulant la contribution du résident au projet de recherche.

Date limite : Le 1^{er} avril 2023

**Faire parvenir votre dossier en format assemblé en un seul
fichier PDF à :**

direction.fondation.oeil@qc.aira.com